

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 23
Votants : 27

Date convocation : 21/09/2022
Affichage : 21/09/2022

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 29 septembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Virginie FOURNIER, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Pierre MALET, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND.

Absents excusés : Jean-Marie BOSCUS, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Patrick RENOARD à Virginie FOURNIER, Alain GAILLARD à Jean-Louis BRUN, Aline RANC à Pierre MALLET.

Secrétaire de séance : Julian SUAU

Objet : AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES CAMPING-CARS A CHAMBON LE CHATEAU :

Monsieur le Président rappelle que, par délibérations du 20 janvier 2022 et du 21 avril 2022, le Conseil Communautaire a décidé d'aménager une aire d'accueil des camping-cars à Chambon le Château (Commune de Bel-Air-Val-d'Ance).

L'implantation de cette aire avait été prévue, dans un premier temps, sur un délaissé en bordure la de Route Départementale n°45. En fonction des conditions d'accès perpendiculaires à la route départementale, l'aménagement de l'aire n'a pas été possible.

Une nouvelle solution a été trouvée, en contre-bas de ce délaissé, avec l'accord du propriétaire de vendre à la CCHA une surface de terrain d'environ 2 000 m². Cette alternative permet de créer une aire plus fonctionnelle avec une entrée/sortie commune :



Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à valider cette nouvelle orientation.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'**unanimité** :

DONNE SON ACCORD pour l'acquisition par la CCHA d'un terrain d'environ 2 000 m² auprès de la SCI TARROU pour y aménager la nouvelle aire d'accueil des camping-cars de Chambon le Château.

DECIDE de fixer le prix d'acquisition à 7 € TTC le m² conformément à l'accord intervenu avec la SCI TARROU.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le Document d'Arpentage.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte notarié ou administratif.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations d'urbanisme préalables à l'aménagement de l'aire d'accueil.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour lancer l'appel d'offres pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'aire d'accueil.

DONNE DELEGATION à la Commission d'Appel d'Offres pour la sélection des entreprises.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés publics avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président,


Francis CHABALIÈRE
